



FÊTE AUX LANGUES DE WALLONIE 2018

APPEL À PROJETS

1. Cadre général

Le présent appel à projets vise à soutenir des activités de sensibilisation aux langues régionales endogènes organisées dans le cadre de la 4^e édition de la « Fête aux langues de Wallonie » (12-19 mai 2018). Cette opération festive, créée en 2015 avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a notamment pour objectif de développer l'intérêt suscité par ces langues – wallon, picard, gaumais, bruxellois, etc. – auprès de nouveaux publics, en particulier la jeunesse.

Un label, une publicité spécifique et un montant de 500€ (cinq cents euros) seront octroyés à 12 projets sélectionnés en fonction des critères et de la procédure décrits ci-dessous. Un soutien complémentaire de 100€ (cent euros) sera accordé aux 5 projets les mieux classés parmi les projets retenus.

2. Critères de recevabilité et d'évaluation

Pour être recevable, les projets proposés doivent :

1. se dérouler ou trouver un point d'ancrage durant la semaine du 12 au 19 mai 2018 ;
2. être organisés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
3. ne pas bénéficier déjà d'un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
4. viser une sensibilisation de la jeunesse aux langues régionales endogènes;
5. être le fruit d'une collaboration entre plusieurs partenaires (deux minimum), dont un au moins ne développe pas d'activités en lien direct avec les langues régionales endogènes (exemples : une école, une bibliothèque, une librairie, un musée, un centre culturel, un cinéma, une association de commerçants, un comité de quartier, ...);
6. être adressés pour le **15 février 2018** au plus tard, la date du courriel faisant foi, au Service des langues régionales endogènes (alix.dassargues@cfwb.be); le courriel de candidature sera accompagné du formulaire *ad hoc*, dûment complété (voir formulaire annexé au présent appel et également disponible sur simple demande auprès du Service des langues régionales endogènes); les dossiers incomplets seront jugés irrecevables.

Les projets déposés seront évalués en fonction des critères suivants :

1. public(s) visé(s) : public préscolaire, public scolaire et/ou adultes en lien avec ces publics (instituteurs, professeurs, puériculteurs, gardiens d'enfants, animateurs, parents ...);
2. nombre et type de partenaires impliqués ;
3. originalité, innovation ;

4. caractère « exemplaire » (projets reproductibles, susceptibles de servir de modèle ou de bonne pratique en matière de sensibilisation et/ou d'éveil du jeune public aux langues régionales, ...);
5. documentation ou matériel mobilisé et/ou généré par le projet (photos, vidéos, documents, méthodologie, ...).

3. Procédure de sélection

Les projets déposés seront soumis au cours de la 2^e quinzaine du mois de février 2018 à l'avis d'un Comité de sélection composé de membres du Conseil des langues régionales endogènes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'experts désignés par ces mêmes membres.

Le Comité de sélection établira la liste des projets recevables et choisira parmi ceux-ci, en fonction des critères formulés *supra*, au maximum 12 projets répartis comme suit :

- 2 projets développés sur le territoire de la province de Brabant
- 4 projets développés sur le territoire de la province de Hainaut (deux concernant le picard, deux concernant le wallon)
- 2 projets développés sur le territoire de la province de Liège
- 2 projets développés sur le territoire de la province de Namur
- 2 projets développés sur le territoire de la province de Luxembourg.

La décision motivée du Comité de sélection sera communiquée par courriel, en date du 1^{er} mars 2018, aux promoteurs des projets déposés.

4. Obligations des bénéficiaires

Le montant du soutien octroyé s'élève, par projet, à 500€ (cinq cents euros). Les promoteurs des projets sélectionnés s'engagent à :

- adresser par courriel (alix.dassargues@cfwb.be) **au plus tard le 19 mai à 10h00** un visuel, une photo ou une vidéo illustrant l'activité réalisée grâce au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- assister le **19 mai 2018** à Namur (Abattoirs de Bomel) à la journée de clôture de la Fête aux Langues de Wallonie ;
- encourager le(s) partenaire(s) et les participants de leur projet à assister le **19 mai 2018** à la journée de clôture de la Fête aux Langues de Wallonie ;
- remettre **pour le 30 juin 2018 au plus tard**, les documents (factures, déclarations de créance, ...) permettant de justifier la somme allouée ainsi qu'une réponse au formulaire d'évaluation qui lui sera adressé dans le courant du mois de juin par le Service des langues régionales endogènes.

Un montant complémentaire de 100€ (cent euros) sera accordé aux cinq projets les mieux classés parmi les projets sélectionnés. Les promoteurs de ces projets s'engagent à :

- être présents, accompagnés par leur(s) partenaire(s) et des représentants du jeune public impliqué par leur projet, à la journée de clôture de la Fête aux Langues de Wallonie organisée le **19 mai 2018** à Namur (Abattoirs de Bomel) ;
- présenter au public rassemblé à l'occasion de cette journée un aperçu de l'activité réalisée (8 minutes maximum).



APPEL À PROJETS – FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Identification du promoteur du projet :

Nature juridique : (asbl, personne physique, fondation, école, bibliothèque, librairie, centre culturel, etc.) : _____

Représentant(e) pour le projet : M./Mme _____

Courriel : _____

Téléphone fixe: _____

Portable : _____

Adresse administrative : _____

Partenaires (dénomination et nature juridique de chaque partenaire)

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

(...)

Projet

Titre du projet/de l'activité	
Lieu précis (adresse complète)	
Dates / horaire précis : jour(s) et heures de début et de fin	
Descriptif synthétique (1page A4 MAXIMUM)	
Objectifs	
Public(s) cible(s)	
Budget prévisionnel (budget total du projet)	
Inventaire des postes à financer sur lesquels porte la demande	
PAF (le cas échéant)	
Autres subsides sollicités	
Autres recettes escomptées	
Le public doit-il effectuer une réservation pour cette activité : oui / non (réservation obligatoire, souhaitée, ...)	